



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 janvier 2023

Maison de l'habitat : nouvelle permanence d'assistance MaPrimRénov'

Afin d'aider les usagers à déposer et suivre leur demande d'aide de l'Etat « MaPrimRénov' » pour la rénovation énergétique de leur logement, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval met en place une permanence chaque mercredi de 10h à 12h à la maison de l'habitat.

L'aide « MaPrimRénov' » destinée à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique est accessible uniquement par une plateforme numérique gérée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de l'Etat ce qui conduit à des difficultés pour certains habitants.

La création d'un compte, le téléversement des pièces qui doivent être scannées au préalable, les modifications du dossier, le suivi des étapes du parcours d'instruction, le délai de versement de l'aide de l'Etat figurent parmi les sources de questionnements des usagers.

Depuis la mise en place de cette aide, plus de 500 réclamations ont été reçues de toute la France par la Défenseure des droits à Paris. Cette situation l'a conduit à établir une série de recommandations transmises à l'Agence Nationale de l'Habitat par une décision publiée le 17 octobre 2022 (communiqué ci-joint).

Le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval n'échappe pas à cette difficulté des usagers qui se trouvent démunis et pour certains désarmés malgré la possibilité de contacter par téléphone un téléopérateur sur un centre d'appel national.

Dans ce contexte, la communauté de communes a décidé de mettre en place à compter du 18 janvier 2023 une permanence exceptionnelle sans rendez-vous chaque mercredi de 10h à 12h à la maison de l'habitat 28 rue Pasteur à Châteaubriant afin d'apporter une assistance gratuite aux habitants.

Elle complète l'assistance sur toutes les questions d'accès dématérialisé aux services publics assurée par deux agents de la communauté de communes à la France services à Derval (14 rue de la Garlais).

Elle complète également les dispositifs de l'OPAH et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique qui proposent des diagnostics gratuits aux propriétaires de logements et un accompagnement pour mener des programmes de travaux bénéficiant des aides de l'Etat, Action Logement, la Région, le Département, la communauté de communes et les caisses de retraite.

Coordonnées :

Permanence sans rendez chaque mercredi de 10h à 12h

Maison de l'habitat

28 rue Pasteur à Châteaubriant

Téléphone : 02 40 07 25 29